Image not found or type unknown

CDI avec pause non rémunérée en été

Par **presentgirl**, le **13/03/2013** à **11:01**

Bonjour,

mon mari est actuellement en CDI et son employeur lui impose une période d'été non travaillée et non rémunérée.
Il est donc libre de travailler ailleurs.

Ma question est la suivante :
s'il ne trouve pas de travail pendant cette période, peut-il s'inscrire auprès de Pôle Emploi et être indemnisé ?

Merci d'avance pour votre retour sur ce type de contrat un peu particulier..

Par **P.M.**, le **13/03/2013** à **11:55**

Bonjour,
Cela semble illégal sauf s'il s'agit d'un contrat saisonnier et dans ce seul cas, Pôle Emploi peut indemniser mais le système est assez compliqué, donc le mieux serait de se rapprocher de l'organisme...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés